



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE
DE VOLLEYBALL DIVISION 3 2024-2025**

Article 1	Règlements officiels employés.....	2
Article 2	Identification des catégories	2
Article 3	Composition de la délégation	2
Article 4	Formule de rencontres	3
Article 5	Bris d'égalité 2 équipes ou plus intrasection et intersection.....	5
Article 6	Classement.....	6
Article 7	Récompenses	7
Article 8	Semage des régions.....	7
Article 9	Ballon officiel et hauteur de filet.....	7
Article 10	Particularité.....	8

Légende : ** Nouvel article
* Modification de l'article

(Juin 2024)

VOLLEYBALL 2024-2025

Article 1 Règlements officiels employés

- 1.1 Les règlements officiels en vigueur sont ceux de Volleyball Québec.
- 1.1.1 Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire dans la catégorie cadette féminine et masculine, juvénile féminine et masculine.
- 1.1.2 Règle de jeu équitable : La règle de jeu équitable de Volleyball Québec s'applique dans la catégorie benjamine.
- 1.2 Toutefois, les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 1.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.

Article 2 Identification des catégories*

Catégorie	Date de naissance pour la saison 2024-2025
Benjamin	Du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2012
Cadet	Du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010
Juvenile	Du 1^{er} juillet 2006 au 30 septembre 2008

Article 3 Composition de la délégation

3.1 Délégation

Élève-athlète:	14 (par équipe)
Entraîneur/accompagnateur:	maximum de 6 entraîneurs/accompagnateurs par équipe et maximum de 3 personnes au banc de l'équipe

- 3.2 Les dirigeants d'une équipe peuvent inscrire quatorze (14) élèves-athlètes. Un minimum de sept (7) élèves-athlètes (cadet et juvénile) et huit (8) élèves-athlètes (benjamin) aptes à jouer est requis pour toutes les parties du championnat sans quoi l'équipe perd ses parties par forfait.

3.3 Admissibilité des élèves-athlètes au championnat provincial scolaire

Tout élève-athlète évoluant dans une équipe D3 peut jouer pour un seul tournoi dans une équipe D2 ou D1 (peu importe le nombre de parties jouées). Dès le 2^e tournoi, il perd son admissibilité au championnat provincial scolaire D3.

Article 4 **Formule de rencontres**

4.1 Préliminaires

Le tournoi est de type rotation par section.

4.1.1 10 régions et plus*

Lors de la réception des avis de participation, si dix (10) régions et plus ont l'intention de participer, le championnat acceptera 16 équipes. Les équipes participantes seront divisées en quatre (4) sections de quatre (4) équipes. Les équipes sont semées d'un (1) à seize (16) selon le modèle de semage établi (voir article 8).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe	Section D Équipe
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
Hôte	15	14	13

L'équipe hôte et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

- Pendant la ronde préliminaire, chaque équipe joue deux (2) manches de vingt-cinq (25) points (pointage continu) contre chaque équipe de sa section.
- Un (1) point par manche gagnée est accordé pour déterminer le classement des équipes.
- Après la ronde préliminaire, un classement d'un (1) à quatre (4) par section est obtenu.

Parties de positionnement pour les rondes éliminatoires :

- Les parties de positionnement pour déterminer les positions 1 à 8 et 9 à 16 sont des deux (2) de trois (3) manches (pointage continu). Les 2 premières manches sont de 25 points. Si une 3^e manche est nécessaire, elle sera de 15 points.

Partie #1 1^{er} section A vs 1^{er} section C (positions 1 et 4)

Partie #2 1^{er} section B vs 1^{er} section D (positions 2 et 3)

Partie #3 2^e section B vs 3^e section C (positions 8 et 12)

Partie #4 2^e section C vs 3^e section B (positions 7 et 11)

Partie #5 2^e section A vs 3^e section D (positions 6 et 10)

Partie #6 2^e section D vs 3^e section A (positions 5 et 9)

Partie #7 4^e section C vs 4^e section A (positions 14 et 15)

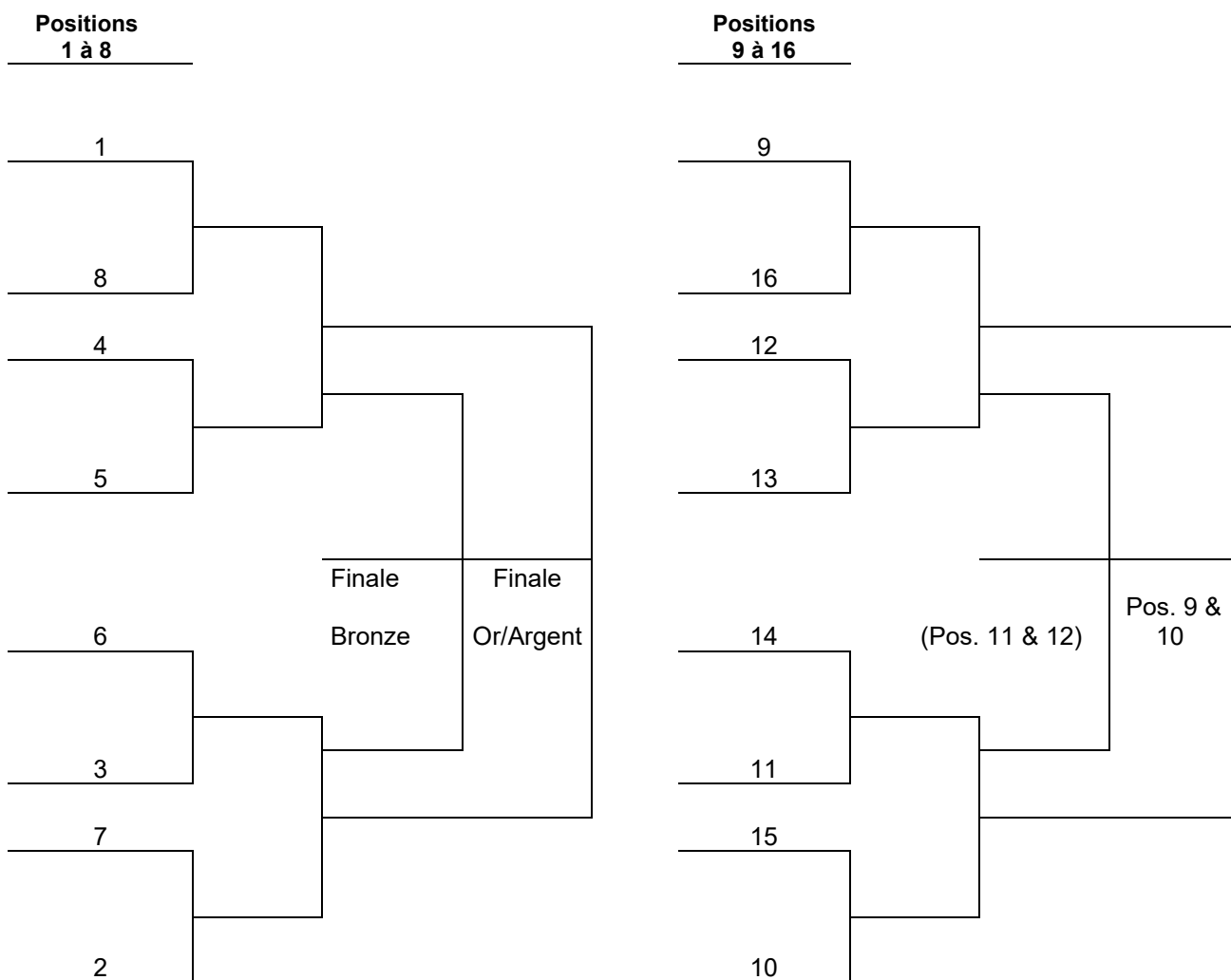
Partie #8 4^e section B vs 4^e section D (positions 13 et 16)

4.2 Éliminatoires

À la suite de la ronde préliminaire et aux parties de positionnement :

4.2.1 10 régions et plus

- Les équipes classées dans les positions 1 à 8 prendront part au tournoi de classement pour déterminer les positions 1 à 8.
- Les équipes classées dans les positions 9 à 16 prendront part au tournoi de classement pour déterminer les positions 9 à 16.
- Toutes les parties éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) manches. Les 2 premières manches sont de 25 points. Si une 3^e manche est nécessaire, elle sera de 15 points.
- Les rondes éliminatoires sont de type simple élimination et comprennent :
 - ⇒ Quart de finales;
 - ⇒ Demi-finales;
 - ⇒ Finales.



Article 5 Bris d'égalité 2 équipes ou plus intra section et intersection

5.1 En cas d'égalité au classement, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée, cependant l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

- 1- Meilleur quotient des manches gagnées et manches perdues des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles;
- 2- Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles;
- 3- Meilleur quotient des manches gagnées et manches perdues de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 manches ou comparaison intersection);

- 4- Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

Lorsque vous appliquez ce règlement en cas de bris d'égalité vous devez suivre les procédures suivantes:

- 1) Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée;
- 2) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

NOTE: Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère "1" réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère "1" détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère "2" et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère "1".

- 5.2 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

Article 6 **Classement**

6.1 10 régions et plus

- 1^{er} : gagnant de la Finale OR / ARGENT
- 2^e : perdant de la Finale OR / ARGENT
- 3^e : gagnant de la Finale BRONZE
- 4^e : perdant de la Finale BRONZE
- 5^e à 8^e : selon le processus de bris d'égalité (article 5) en incluant les parties de qualification et les parties éliminatoires de quarts de finale du tournoi de classement 1 à 8
- 9^e : gagnant du tournoi de classement 9 à 16
- 10^e : perdant du tournoi de classement 9 à 16
- 11^e : gagnant de la partie entre les deux demi-finalistes du tournoi de classement 9 à 16
- 12^e : perdant de la partie entre les deux demi-finalistes du tournoi de classement 9 à 16
- 13^e à 16^e : selon le processus de bris d'égalité (article 5) en incluant les parties de qualification et les parties de quarts de finale du tournoi de classement 9 à 16

Article 7 **Récompenses**

- 7.1 Une bannière est remise à l'équipe qui sera déclarée championne du championnat pour chacune des catégories.
- 7.2 Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :
- Première : médaille d'or
 - Deuxième : médaille d'argent
 - Troisième : médaille de bronze

Article 8 **Semage des régions**

Le RSEQ a la responsabilité de procéder au semage des régions.
Le tableau officiel est transmis trente (30) jours avant la tenue du championnat.

- 8.1 Le semage des régions est établi selon les résultats de l'année précédente et selon les critères suivants :

JUVÉNILÉ :	rang juvénile + rang cadet
CADET :	rang cadet + rang benjamin
BENJAMIN :	rang benjamin

- 8.1.1 Une région absente l'année précédente détient automatiquement le dernier rang + 1 dans le calcul.
- 8.1.2 Lorsqu'applicable, la 2^e équipe de la région hôte prend le dernier rang.
- 8.1.3 En cas d'égalité au classement combiné, la priorité sera accordée selon le rang de la catégorie concernée.
- 8.2 La première équipe de chaque région est placée selon les critères identifiés à l'article 8.1.
- Les deuxièmes équipes sont placées dans le même ordre que les premières équipes.
- Dans la mesure du possible, les régions inscrivant plus d'une (1) équipe pourraient être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région. Le RSEQ se réserve le droit de modifier le semage des équipes supplémentaires.
- 8.3 En cas de désistement après la publication du semage, la région remplaçante prendra automatiquement la place de la région qui s'est désistée.

Article 9 **Ballon officiel et hauteur de filet**

- 9.1 Ballon officiel:

BADEN PERFECTION VX5EC

9.2

Hauteur du filet :

Benjamin féminin	2 m 15
Benjamin masculin	2 m 24

Cadet féminin	2 m 24
Cadet masculin	2 m 35

Juvenile féminin	2 m 24
Juvenile masculin	2 m 43

Article 10 **Particularité**

Il y aura une période d'échauffement d'un minimum de dix (10) minutes avant chaque partie pendant lesquelles, les équipes auront des échauffements officiels consécutifs et disposeront du filet pendant 5 minutes chacune. L'équipe qui a le 1^{er} service commencera la 1^{ère} au filet.